



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

PERMIS INTERNATIONAUX

- ❖ Rendez-vous sur le site « ants.gouv.fr » ;
- ❖ Cliquez sur « accéder à votre espace » ;
- ❖ Créez votre compte personnel ;
- ❖ Allez dans « mon espace conducteur » ;
- ❖ Cliquez sur « demander un permis de conduire » ;
- ❖ Cliquez sur « permis internationaux » ;
- ❖ Et commencez votre démarche de pré-demande en ligne

Liste des pièces à fournir pour les personnes possédant la nationalité française :

- Pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport) ;
 - Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite...) ;
 - Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
 - Permis de conduire actuel ;
 - 1 photo d'identité ;
 - 1 enveloppe pré-affranchie tarif lettre suivie de 50g format « prêt à poster », libellée à vos nom, prénom et à l'adresse d'envoi souhaitée (les recommandés ne sont pas acceptés)
1. Si vous ne possédez pas la nationalité française mais êtes ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse ou de Monaco : vous devez ajouter en pièce autre, la photocopie du justificatif de résidence normale en France à la date de la demande (au moins 185 jours avec attaches personnelles et/ou professionnelles) en tant que pièce autre.
 2. Si vous n'êtes ni français ni ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse, ou de Monaco : vous devez ajouter en pièce autre, la photocopie du justificatif de la régularité du séjour en France (passeport avec vignette OFII, carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri annuel...).

NB : Vous devez envoyer vos documents (attestation de dépôt de demande en ligne + photo + enveloppe) dans les 2 mois à partir de la pré-demande en ligne